



# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE St MATHIEU DE TREVIERS

---

*JEUDI 18 FEVRIER 2016 - 19H00*

*Séance n°2016/02*

---

L'AN DEUX MILLE SEIZE

et le DIX-HUITIÈME jour du mois de FÉVRIER à 19H00

à Saint Mathieu de Tréviers le Conseil Municipal de la Commune, convoqué le DOUZE FÉVRIER s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. JÉRÔME LOPEZ, MAIRE.

**Membres présents :**

M. Jérôme LOPEZ, Maire.

Mme Patricia COSTERASTE, M. Jean-Marc SOUCHE, Mme Christine OUDOM, M. Patrick COMBERNOUX, Mme Myriam MARY-PLEJ, M. Luc MOREAU, Mme Muriel GAYET-FUR, M. Nicolas GASTAL, Adjoint au Maire, M. Robert YVANEZ, M. Antoine FLORIS, M. Sylvain MAHDI, M. Philippe CHAVERNAC, Mme Valérie SAGUY, Mme Sandrine DAVAL, M. Jean-François VILLA, Mme Carole RAGUERAGUI, Mme Fouzia MONTICCIOLO, Mme Isabelle POULAIN, M. Patrice ROBERT, M. Christian GRAMMATICO, M. Lionel TROCELLIER, Mme Bernadette MURATET (arrivée à 19h17), Conseillers Municipaux.

**Membres représentés :**

Mme Marguerite BERARD donne pouvoir à Mme Valérie SAGUY ;

Mme Julie DOBRIANSKY donne pouvoir à M. Jérôme LOPEZ ;

Mme Annie CABURET donne pouvoir à M. Lionel TROCELLIER ;

Mme Magalie TRAUMAT-BARTHEZ donne pouvoir à Mme Isabelle POULAIN.

**Secrétaire de séance :**

Mme Isabelle POULAIN.

**Étaient également présents :**

Mme Marjorie GOGIBUS, Directrice Générale des Services,

M. Thierry RUIZ, Directeur Général Adjoint,

Mme Carole DESCAN, responsable pôle ressources humaines et finances,

Mme Evelyne VIGIER, service finances.

~~~~~

## **2016/02-0 Désignation d'un secrétaire de séance**

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du C.G.C.T., à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil municipal : **Mme Isabelle POULAIN** a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**■ VOTE :**

*Votants : 26*

*Pour : 26*

*Contre : 0*

*Abstentions : 0*

**VOTE A L'UNANIMITE**

***M. le Maire félicite Mme DAVAL qui a reçu la médaille de la famille pour ses 4 enfants.  
Il annonce un ordre du jour chargé avec le vote de deux budgets même si bientôt la compétence assainissement collectif sera transférée à la CCGPSL***

## **2016/02-1 Approbation des procès-verbaux des conseils municipaux du 17 décembre 2015 et du 15 janvier 2016.**

**■ VOTE :**

*Votants : 26*

*Pour : 26*

*Contre : 0*

*Abstentions : 0*

**VOTE A L'UNANIMITE**

## **2015/02-2 Décisions du Maire prises en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :**

*Les marchés et les décisions sont disponibles à l'accueil de la Mairie.*

### **Affaires Générales**

**↳ Rapporteur : M. le Maire**

**↳ Rapport informatif**

- ▶ *Signature d'un marché avec la société SOFCAP domiciliée à VASSELAY (Cher) : route de Creton dans le cadre du marché des contrats d'assurance des prestations statutaires pour un montant de 51.942,00 € qui se décompose en formule de base (décès /AT) : 17.961,00 € et PSE 1 (longue maladie /longue durée) : 33.981,00 €. La durée du marché est d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.*
- ▶ *Mission à Maître Gaëlle BETROM, Avocate, afin de défendre les intérêts de la commune contre l'action en justice suivante : requête enregistrée sous le n°1503196-3 tendant à l'annulation de la décision du 18 mars et de 6 arrêtés du 27 mars 2015. Le montant de la prestation fixé à 1.992,00 € est pris en charge par la protection juridique de la commune.*
- ▶ *Fixation de la participation des utilisateurs de la halle des sports des « Champs Noirs » sur le temps scolaire à 12,90 €/heure.*

- *Souscription d'un contrat de prêt afin de financer le programme d'investissements de la commune inscrit au budget principal avec la caisse Régionale de crédit Agricole Mutuel du Languedoc (avenue de Montpellieret – Maurin 34977 Lattes Cedex).*

**Principales caractéristiques du contrat de prêt :**

- Classification charte Gissler : **1 A**
  - Montant : **150 000 €**
  - Durée : **7 ans**
  - Objet : **Financement des investissements Résidence Fontaine Romaine.**
  - Versement des fonds : **(éventuellement échelonnés) dans les 8 mois de la signature par le prêteur, dont le premier tirage de 10 % minimum à intervenir impérativement dans les 4 mois de la date d'édition**
  - Taux d'intérêt annuel : **taux fixe de 1,31 %**
  - Frais de dossier : **225 €**
  - Taux effectif global : **1,35 % l'an**
  - Conditions de remboursement : **périodicité annuelle**
  - Mode d'amortissement : **échéances constantes (amortissement progressif du capital)**
  - Conditions de remboursement anticipé (à date d'échéance) :  
**Préavis : 1 mois.**
    - **Indemnité financière en période de baisse de taux,**
    - **Indemnité de gestion égale à 2 mois d'intérêts.**
- *Signature d'une convention d'animation dans le cadre du service enfance / jeunesse avec l'association CODES afin de mettre en place d'ateliers éducatifs artistiques, culturels, sportifs et de prévention. Le montant des prestations s'élève à 899 € net de taxes (T.V.A. non applicable Art.2963B du CGI).*
  - *Signature d'une convention de partenariat entre l'association « Mélando » et la commune : 5<sup>ème</sup> saison des rencontres des Cultures en Pic St Loup 2015-2016. La commune accueillera le mercredi 17 février 2016 le spectacle « Alexandrin le Grand » de la compagnie Césure à l'hémistichie à 18h30 à la médiathèque Jean Arnal. Un soutien financier de 250,00 € sera versé sur présentation d'une facture.*
  - *Décision de conclure des baux d'habitation pour les logements meublés de la résidence de « la Fontaine Romaine » avec les locataires aux conditions ci-après.*
    - *De fixer le loyer de ces logements (F1 bis meublé) à 450 € hors charges révisable à la date anniversaire du bail en cas de variation à la hausse de l'IRL (indice de référence des loyers) selon la formule suivante :*

$$\text{Loyer révisé} = \text{loyer hors charge} \times \text{IRL applicable à la date de révision}$$

IRL applicable à la dernière date de révision (IRL de l'année n-1)
    - *Un dépôt de garantie d'un mois de loyer sera demandé.*
    - *Le loyer sera payable mensuellement d'avance au 1<sup>er</sup> de chaque mois.*

## Travaux

▸ **Rapporteur : M. Jean-Marc SOUCHE**

▸ **Rapport informatif**

- *Signature d'un marché avec la société TP SONERM (650, rue des Avants – 34270 St Mathieu de Trévières) dans le cadre du marché des travaux « travaux de voirie communale – programme 2015 ». Montant du marché : **224.468,90 € HT** soit **269.362,68 € TTC** (solution de base) qui se décompose en tranche ferme (rue des écoles – partie basse) soit **88.077,20 € HT** – tranche conditionnelle n°1 (ateliers municipaux) soit **55.755,70 € HT** – tranche conditionnelle n°2 (rue des écoles – partie haute) soit **80.636,00 € HT**.*
- *Signature d'un contrat de mission de diagnostic de performances énergétiques pour la résidence de la Fontaine Romaine avec la société QUALICONSULT IMMOBILIER domiciliée à Montpellier (34000) : Parc Club du Millénaire – Bât.18 1025, rue Henri Becquerel. Montant de la prestation : **720,00 € H.T.** soit **864,00 € T.T.C.***

## D.I.A. (Déclaration d'Intention d'Aliéner)

▸ **Rapporteur : M. Patrick COMBERNOUX**

▸ **Rapport informatif**

- *Déclaration d'Intention d'Aliéner portant sur les biens suivants :*

- DIA n°15M0066 – appartements – 100 impasse la truque « rés. Quintessence » lots 14- 24-28 – cadastrés AE100 ;
- DIA n°15M0067 – terrain – 82 chemin des Combes – cadastré AO58 ;
- DIA n°15M0068 – maison – rue des écoles – cadastrée AD123 ;
- DIA n°15M0069 – terrain – chemin de la ville La Planasse lot.17 – cadastré BH134 – 144 – 145 - 157.

Pas d'exercice du droit de préemption.

· Déclaration d'Intention d'Aliéner portant sur les biens suivants :

- DIA n°16M0001 – terrain – Avenue des Côteaux de Montferrand – cadastré AI22 ;
- DIA n°16M0002 – terrain – 4, allée du Boulidou – cadastré AR107 ;
- DIA n°16M0003 – terrain – 843, rue des écoles – cadastré AC151 ;
- DIA n°16M0004 – maison – 2 rue Antoine de Cambous – cadastré AK188.

Pas d'exercice du droit de préemption.

## **FINANCES, RESSOURCES HUMAINES, SOLIDARITE, AFFAIRES GENERALES, INTERCOMMUNALITE et ACTIVITE ECONOMIQUE**

### **2016/02 Affectation par anticipation des résultats : budget principal (M14)**

▸ Rapporteur : Mme Patricia COSTERASTE

▸ Rapport soumis au vote du Conseil Municipal.

Le compte administratif provisoire du budget principal (M14) peut se résumer dans le tableau suivant :

| LIBELLE                    | FONCTIONNEMENT      |                       | INVESTISSEMENT      |                      |
|----------------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|----------------------|
|                            | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent  | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent |
| Résultat reporté           |                     |                       |                     | 150.264,21 €         |
| Réalisations de l'exercice | 3.442.916,20 €      | 4.452.278,02 €        | 2.168.740,32 €      | 1.655.683,43 €       |
| Résultat de clôture        |                     | <b>1.009.361,82 €</b> | <b>362.792,68 €</b> |                      |
| Restes à réaliser          |                     |                       | 578 403.04 €        | 308.519,58 €         |

Il est proposé d'affecter par anticipation le résultat du budget principal de la façon suivante :

- **le déficit d'investissement en dépenses d'investissement au compte « 001 » (déficit d'investissement reporté) pour un montant de 362 792,68 €.**
- **l'excédent de fonctionnement en recettes d'investissement au compte « 1068 » (excédent de fonctionnement capitalisé) pour un montant de 1 009 361,82 €.**

La commission municipale relative aux finances, personnel communal et affaires générales, qui s'est réunie le 2 février 2016 a présenté ces éléments.

**■ VOTE :**  
**Votants : 26**  
**Pour : 20**  
**Contre : 0**  
**Abstentions : 6**  
**VOTE A L'UNANIMITE**

**Mme COSTERASTE indique que c'est un des plus beaux résultats que la commune ait eu. La commission a pu vérifier les éléments par rapport au compte de gestion provisoire.**

**M. le Maire précise qu'une abstention n'étant pas un vote contre, cela permet au président de séance de déclarer le vote à l'unanimité.**

## **2016/03 Vote du budget principal (M14)**

† Rapporteur : Mme Patricia COSTERASTE

† Rapport soumis au vote du Conseil Municipal.

Documents annexés à la note de synthèse.

Il est proposé d'adopter le budget primitif du budget principal M14 2016.

La commission municipale relative aux finances, personnel communal et affaires générales, qui s'est réunie le 2 février 2016 a présenté ces éléments.

**M. le Maire rappelle que le vote du budget est un acte majeur du conseil municipal qui engage les conseillers. En ces temps de contraintes budgétaires, beaucoup de grandes collectivités vont devoir voter des budgets insincères, ce qui n'est pas le cas de St Mathieu de Trévières. Les budgets sont construits avec raison depuis 8 ans. Il a connu 2 adjoints qui ont dû parfois réaliser des prouesses et faire preuve de sang-froid car la situation n'a pas toujours été facile. Il félicite Mme COSTERASTE qui fait en sorte que ce budget permette de gérer les services et satisfaire les besoins des tréviérois mais surtout le fait vivre aux travers des projets.**

**Peu de communes sont capables de présenter un investissement et un fonctionnement au même niveau. Cela permet de maintenir le patrimoine et la voirie tout en ayant la volonté de ne pas accroître la charge financière sur les tréviérois au-delà les hausses mécaniques d'impôt. M. le Maire remercie également les adjoints et les services.**

**Ce budget reprend les éléments présentés en DOB auquel il attache beaucoup d'importance. Mardi dernier le DOB de la CCGPSL a été bâclé en 5 mn contrairement à celui de la commune alors qu'il représente 20 millions d'euros.**

**Mme COSTERASTE indique qu'elle transmettra le DOB de la CCGPSL à l'ensemble des conseillers municipaux. Elle remercie les services avec une mention spéciale à Mme VIGIER dont c'est le dernier conseil pour son engagement. L'assemblée applaudit.**

**Elle propose de commencer par la note financière annexée au budget.**

- En section de fonctionnement, les chapitres suivants en dépenses :

| Chap. | Libellés                                           | Propositions        | VOTE                      |
|-------|----------------------------------------------------|---------------------|---------------------------|
| 011   | Charges à caractère général                        | 763 250,00          | 6 contres - majorité      |
| 012   | Charges de personnel et frais assimilés            | 2 212 391,00        | 6 contres - majorité      |
| 65    | Autres charges de gestion courante                 | 325 828,00          | 6 contres - majorité      |
| 66    | Charges financières                                | 110 000,00          | 6 abstentions - unanimité |
| 67    | Charges exceptionnelles                            | 3 456,00            | 6 abstentions - unanimité |
| 023   | Virement à la section d'investissement (5)         | 696 000,00          | 6 contres - majorité      |
| 042   | Opérations d'ordre de transfert entre sections (5) | 174 085,00          | 6 contres - majorité      |
|       | <b>TOTAL</b>                                       | <b>4 285 010,00</b> |                           |

**M. ROBERT demande des précisions sur le chapitre 67.**

**Il s'agit de titres annulés sur exercices précédents.**

**M. TROCELLIER propose de réduire la ligne 6531 (Indemnité des élus).**

**M. le Maire indique que c'est possible mais qu'il y est opposé car les adjoints sont encore de jeunes actifs qui passent beaucoup de temps à travailler les week-ends et en semaine pour être présents auprès de la population et préserver les personnels communaux. Bien que cela ne leur ait pas été demandé, certains ont réduit leur activité pour s'investir avec un impact sur le calcul de la retraite.**

**M. le Maire rappelle que les élus ne touchent pas un salaire mais une indemnité, laquelle est prévue par la loi. Ce type de remarque est facile. Il l'a entendu encore de la part d'un groupe de l'assemblée départementale qui en demandait la suppression totale.**

**M. YVANEZ précise qu'il a fini sa carrière en travaillant à mi-temps ce qui a eu un impact sur sa retraite, seules les dernières années comptant.**

– Les articles suivants en dépense de fonctionnement :

| Article | Libellés                                            | Propositions | VOTE                                                                          |
|---------|-----------------------------------------------------|--------------|-------------------------------------------------------------------------------|
| 657362  | CCAS                                                | 29 000,00    | <b>unanimité</b>                                                              |
| 6574    | Subv de fonct aux associations – réserves           | 1 150,00     | <b>unanimité</b>                                                              |
| 657401  | Subv. Club sénior du Pic Saint Loup                 | 910,00       | <b>unanimité</b>                                                              |
| 657403  | Subv. FCPE Collège                                  | 200,00       | <b>unanimité</b>                                                              |
| 657405  | Subv. Foyer Rural                                   | 3 000,00     | <b>unanimité</b>                                                              |
| 657406  | Subv. Espaces sports et loisirs                     | 600,00       | <b>unanimité</b>                                                              |
| 657407  | Subv. Chorale                                       | 500,00       | <b>unanimité</b>                                                              |
| 657408  | Subv. Ecole de Musique                              | 3 000,00     | <b>unanimité</b>                                                              |
| 65741   | Subv. fonct.assoc. et personne droit privé - écoles | 2 400,00     | <b>unanimité</b>                                                              |
| 657411  | Subv. Judo Club                                     | 1 300,00     | <b>unanimité</b>                                                              |
| 657412  | Subv. Tennis Club                                   | 3 650,00     | <b>unanimité</b>                                                              |
| 657413  | Subv. Vélo Club                                     | 605,00       | <b>unanimité</b>                                                              |
| 657415  | Subv. Boule de Montferrand                          | 500,00       | <b>unanimité</b>                                                              |
| 657416  | Subv. Diane de Montferrand                          | 300,00       | <b>unanimité</b>                                                              |
| 657417  | Subv. ASSMT                                         | 6 000,00     | Ne participe pas Antoine FLORIS – Bernadette MURATET - <b>unanimité</b>       |
| 657418  | Subv. Club Taurin                                   | 2 500,00     | <b>unanimité</b>                                                              |
| 657422  | Subv. Diane de la Suque                             | 300,00       | <b>unanimité</b>                                                              |
| 657423  | Subv. Les Vendémiaires                              | 3 800,00     | <b>unanimité</b>                                                              |
| 657427  | Subv. Association changez d'écran                   | 300,00       | Ne participe pas Lionel TROCELLIER et Christian GRAMMATICO - <b>unanimité</b> |
| 657429  | Subv. Anciens Combattants                           | 200,00       | <b>unanimité</b>                                                              |
| 657432  | Subv. Comité des fêtes                              | 10 000,00    | <b>unanimité</b>                                                              |
| 657435  | Subv. Association Sportive Collège                  | 500,00       | <b>unanimité</b>                                                              |
| 657436  | Subv. APE primaire & Maternelle                     | 400,00       | <b>unanimité</b>                                                              |
| 657443  | Subv. ACA                                           | 3 000,00     | <b>unanimité</b>                                                              |
| 657450  | Subv. St Mathieu Athelic                            | 500,00       | <b>unanimité</b>                                                              |
| 657454  | Subv. SMT-FIGHT                                     | 500,00       | <b>unanimité</b>                                                              |
| 657457  | Subv. Association sportive des alains savary        | 400,00       | <b>unanimité</b>                                                              |
| 657458  | Subv. Panier du Pic                                 | 400,00       | <b>unanimité</b>                                                              |
| 657459  | Subv. FESTA TRAIL                                   | 500,00       | Ne participe pas Myriam MARY-PLEJ - <b>unanimité</b>                          |
| 657460  | Subv. les Pro de St Mathieu                         | 200,00       | Ne participe pas Jean-François VILLA - <b>unanimité</b>                       |
| 657462  | Subv. Section des JSP du Pic St loup                | 150,00       | Ne participe pas Jean-François VILLA - <b>unanimité</b>                       |

**M. le Maire remercie les adjoints et services qui contraignent les associations à transmettre en temps et en heures leurs dossiers de demande complets.**

– En section de fonctionnement, les chapitres suivants en recettes :

| Chap. | Libellé                                              | Propositions        | VOTE                      |
|-------|------------------------------------------------------|---------------------|---------------------------|
| 013   | Atténuations de charges                              | 47 890,00           | 6 contres - majorité      |
| 70    | Produits des services, du domaine et ventes diverses | 350 050,00          | 6 contres - majorité      |
| 73    | Impôts et taxes                                      | 2 876 500,00        | 6 contres - majorité      |
| 74    | Dotations, subventions et participations             | 888 550,00          | 6 abstentions - unanimité |
| 75    | Autres produits de gestion courante                  | 98 020,00           | 6 abstentions - unanimité |
| 77    | Produits exceptionnels                               | 1 000,00            | 6 abstentions - unanimité |
| 042   | Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)   | 23 000,00           | 6 abstentions - unanimité |
|       | <b>TOTAL</b>                                         | <b>4 285 010,00</b> |                           |

– Les chapitres suivants en dépenses d'investissements :

| Chap. | Libellé                                                          | RAR               | Propositions nouvelles | TOTAL (RAR + proposé) | VOTE                      |
|-------|------------------------------------------------------------------|-------------------|------------------------|-----------------------|---------------------------|
| 20    | Immobilisations incorporelles (sauf 204)                         | 82 698,47         | 175 700,00             | 258 398,47            | 6 abstentions - unanimité |
| 21    | Immobilisations corporelles                                      | 323 105,09        | 2 260 910,68           | 2 584 015,77          | 6 abstentions - unanimité |
| 23    | Immobilisations en cours                                         | 172 599,48        | 337 000,00             | 509 599,48            | 6 abstentions - unanimité |
| 16    | Emprunts et dettes assimilées                                    |                   | 409 000,00             | 409 000,00            | 6 abstentions - unanimité |
| 040   | Opérations d'ordre entre sections (4)                            |                   | 23 000,00              | 23 000,00             | 6 abstentions - unanimité |
| 041   | Opérations patrimoniales (4)                                     |                   | 75 160,00              | 75 160,00             | 6 abstentions - unanimité |
|       | <b>SOUS TOTAL RAR</b>                                            | <b>578 403,04</b> |                        |                       |                           |
| 001   | Solde d'exécution de la section d'investissement reporté négatif | 362 792,68        |                        | 362 792,68            |                           |
|       | <b>TOTAL</b>                                                     | <b>941 195,72</b> | <b>3 280 770,68</b>    | <b>4 221 966,40</b>   |                           |

– En section d'investissement les chapitres suivants en recettes :

| Chap. | Libellé                                         | RAR        | Propositions nouvelles | TOTAL (RAR + proposé) | VOTE                      |
|-------|-------------------------------------------------|------------|------------------------|-----------------------|---------------------------|
| 13    | Subventions d'investissement (hors 138)         | 158 519,58 | 538 140,00             | 696 659,58            | 6 abstentions - unanimité |
| 16    | Emprunts et dettes assimilées (hors 165)        | 150 000,00 | 130 000,00             | 280 000,00            | 6 abstentions - unanimité |
| 10    | Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068) |            | 375 000,00             | 375 000,00            | 6 abstentions - unanimité |
| 1068  | Excédents de fonctionnement capitalisés (9)     |            | 1 009 361,82           | 1 009 361,82          | 6 abstentions - unanimité |
| 165   | Dépôts et cautionnements                        |            | 5 400,00               | 5 400,00              | 6 abstentions -           |

|     |                                                            |                   |                     |                     |                                  |
|-----|------------------------------------------------------------|-------------------|---------------------|---------------------|----------------------------------|
|     | reçus                                                      |                   |                     |                     | <b>unanimité</b>                 |
| 26  | Participations et créances rattachées à des participations |                   | 910 300,00          | 910 300,00          | <b>6 abstentions - unanimité</b> |
| 021 | Virement de la section de fonctionnement (4)               |                   | 696 000,00          | 696 000,00          | <b>6 abstentions - unanimité</b> |
| 040 | Opérations d'ordre entre sections (4)                      |                   | 174 085,00          | 174 085,00          | <b>6 abstentions - unanimité</b> |
| 041 | Opérations patrimoniales (4)                               |                   | 75 160,00           | 75 160,00           | <b>6 abstentions - unanimité</b> |
|     | <b>TOTAL</b>                                               | <b>308 519,58</b> | <b>3 913 446,82</b> | <b>4 221 966,40</b> |                                  |

**■ VOTE :**  
*Votants : 27*  
*Pour : 21*  
*Contre : 6*  
*Abstentions : 0*  
**VOTE A LA MAJORITE**

## **2016/04 Affectation par anticipation des résultats : budget assainissement (M49)**

† Rapporteur : Mme Patricia COSTERASTE

† Rapport soumis au vote du Conseil Municipal.

Le compte administratif provisoire du budget assainissement (M49) peut se résumer dans le tableau suivant :

| LIBELLE                    | FONCTIONNEMENT      |                      | INVESTISSEMENT      |                      |
|----------------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
|                            | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent |
| Résultat reporté           |                     |                      |                     | 3.424,50 €           |
| Réalisations de l'exercice | 99.337,69 €         | 417.610,85 €         | 111.977,88 €        | 221.308,03 €         |
| Résultat de clôture        |                     | <b>318.273,16 €</b>  |                     | <b>112.754,65 €</b>  |
| Restes à réaliser          |                     |                      | 231.174,36 €        | 9.800,00 €           |

Il est proposé d'affecter par anticipation le résultat du budget assainissement de la façon suivante :

- *L'excédent d'investissement en recettes d'investissement au compte « 001 » (excédent d'investissement reporté) pour un montant de 112.754,65 €.*
- *l'excédent de fonctionnement en recettes d'investissement au compte « 1068 » (excédent de fonctionnement capitalisé) pour un montant de 318.273,16 €.*

La commission municipale relative aux finances, personnel communal et affaires générales, qui s'est réunie le 2 février 2016 a présenté ces éléments.

**■ VOTE :**  
*Votants : 27*  
*Pour : 21*  
*Contre : 6*  
*Abstentions : 0*  
**VOTE A LA MAJORITE**



**M. le Maire indique qu'a priori dans le cadre de la loi NOTRe, la compétence passera à l'intercommunalité au 1er janvier 2018 et la commune aura l'occasion d'y travailler. M. J.C. ARMAND, Vice-Président de la CCGPSL en charge de l'eau et de l'assainissement, Maire de St Jean de Corniés, viendra participer à la première réunion avec les différents financeurs sur le projet de réhabilitation et d'extension de la STEU communale, afin que la CCGPSL soit associée en amont.**

## **2016/05 Vote du budget primitif assainissement (M49)**

† Rapporteur : Mme Patricia COSTERASTE

† Rapport soumis au vote du Conseil Municipal.

Documents annexés à la note de synthèse.

Il est proposé d'adopter le budget primitif du budget annexe de l'assainissement M49 2016.

La commission municipale relative aux finances, personnel communal et affaires générales, qui s'est réunie le 2 février 2016 a présenté ces éléments.

– **En section d'exploitation, les chapitres suivants en dépenses :**

| Chap. | Libellé                                       | Propositions      | VOTE                             |
|-------|-----------------------------------------------|-------------------|----------------------------------|
| 011   | Charges à caractère général                   | 8 000,00          | <b>6 abstentions - unanimité</b> |
| 012   | Charges de personnel et frais assimilés       | 13 000,00         | <b>6 abstentions - unanimité</b> |
| 66    | Charges financières                           | 3 185,00          | <b>6 abstentions - unanimité</b> |
| 67    | Charges exceptionnelles                       | 12 000,00         | <b>6 contres - majorité</b>      |
| 023   | Virement à la section d'investissement        | 94 655,00         | <b>6 abstentions - unanimité</b> |
| 042   | Opérations d'ordre de transfert entre section | 70 730,00         | <b>6 abstentions - unanimité</b> |
|       | <b>TOTAL</b>                                  | <b>201 570,00</b> |                                  |

– **En section d'exploitation, les chapitres suivants en recettes :**

| Chap. | Libellé                                                             | Propositions      | VOTE                             |
|-------|---------------------------------------------------------------------|-------------------|----------------------------------|
| 70    | Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises | 147 000,00        | <b>6 abstentions - unanimité</b> |
| 74    | Subventions d'exploitation                                          | 46 000,00         | <b>6 abstentions - unanimité</b> |
| 042   | Opérations d'ordre de transfert entre section                       | 8 570,00          | <b>6 abstentions - unanimité</b> |
|       | <b>TOTAL</b>                                                        | <b>201 570,00</b> |                                  |

– En section d'investissement, les chapitres suivants en dépenses :

| Chap. | Libellé                           | RAR               | Propositions nouvelles | TOTAL (RAR + proposé) | VOTE                      |
|-------|-----------------------------------|-------------------|------------------------|-----------------------|---------------------------|
| 20    | Immobilisations incorporelles     | 231 174,36        | 74 000,00              | 305 174,36            | 6 abstentions - unanimité |
| 23    | Immobilisations en cours          |                   | 312 995,29             | 312 995,29            | 6 contres - majorité      |
| 16    | Emprunts et dettes assimilées     |                   | 14 310,00              | 14 310,00             | 6 abstentions - unanimité |
| 040   | Opérations d'ordre entre sections |                   | 8 570,00               | 8 570,00              | 6 abstentions - unanimité |
| 041   | Opérations patrimoniales          |                   | 34 836,84              | 34 836,84             | 6 abstentions - unanimité |
|       | <b>TOTAL</b>                      | <b>231 174,36</b> | <b>444 712,13</b>      | <b>675 886,49</b>     |                           |

– En section d'investissement, les chapitres suivants en recettes :

| Chap. | Libellé                                 | RAR               | Propositions nouvelles | TOTAL (RAR + proposé) | VOTE                      |
|-------|-----------------------------------------|-------------------|------------------------|-----------------------|---------------------------|
| 13    | Subventions d'investissement            | 9 800,00          |                        | 9 800,00              | 6 abstentions - unanimité |
| 106   | Excédents de fonctionnement capitalisés |                   | 318 273,16             |                       | 6 abstentions - unanimité |
| 27    | Autres immobilisations financières      |                   | 34 836,84              |                       | 6 abstentions - unanimité |
| 021   | Virement de la section d'exploitation   |                   | 94 655,00              |                       | 6 abstentions - unanimité |
| 040   | Opérations d'ordre entre sections       |                   | 70 730,00              |                       | 6 abstentions - unanimité |
| 041   | Opérations patrimoniales                |                   | 34 836,84              |                       | 6 abstentions - unanimité |
|       | <b>SOUS TOTAL RAR</b>                   | <b>9 800,00</b>   |                        |                       |                           |
| 001   | Solde d'exécution positif anticipé      | 112 754,65        |                        |                       |                           |
|       | <b>TOTAL</b>                            | <b>122 554,65</b> | <b>553 331,84</b>      | <b>675 886,49</b>     |                           |

■ **VOTE :**

*Votants : 27*

*Pour : 21*

*Contre : 6*

*Abstentions : 0*

**VOTE A LA MAJORITE**

**M. TROCELLIER** indique que sans connaître la situation financière de la communauté, cette compétence allant lui être transférée, elle aura sans doute une capacité d'investissement plus importante. Dès lors il serait peut-être opportun de réfléchir à éloigner cette STEU de la zone où elle est pour éviter de se retrouver dans 20 ans avec les mêmes soucis que l'on connaît avec l'actuelle.

**M. le Maire** répond que ce sera plus facile pour la commune de porter ce dossier dans les 3 prochaines années que d'attendre que la Communauté de Communes s'en charge alors qu'elle aura à gérer l'assainissement de 36 communes avec peut-être d'autres priorités. En outre ce serait intéressant si la station concernait 3 communes (TRIADOU, VALFLAUNES...) mais ce n'est

**pas possible. Par contre on peut imaginer une réutilisation commune des eaux usées. Il ajoute que le Président et le Vice-Président de la CCGPSL sont très contents que la commune s'en charge.**

**M. TROCELLIER partage ce point de vue car Le TRIADOU a refait sa station et il n'est pas possible d'interconnecter celle de St Mathieu de Tréviéris à d'autres villages. Par contre il serait intéressant d'éloigner cette station car des tréviérisois se plaignent de nuisances (odeurs ...). C'est la dernière fois où la commune aura la main sur ce dossier et se chargera de son financement et ce serait bien d'y réfléchir à nouveau même si cela retarde le projet.**

**M. le Maire indique que le travail réalisé par la commune est aussi sérieux que celui que la CCGPSL aurait fait.**

**Et ce n'est pas parce que c'est la communauté qu'elle aura plus d'argent pour le faire. On ne connaît pas les autres communes en termes de priorités. La commune offrira à la CCGPSL un beau cadeau et c'est comme cela que l'on conçoit l'intercommunalité.**

**M. TROCELLIER rétorque que ce n'est pas ce qu'il a dit. M. SAUMADE avait le même discours sincère lorsque la nouvelle station avait été créée à l'époque. Il souhaite éviter que dans 15 ans on ait les mêmes soucis quand la future station aura vieilli. Il maintient qu'il serait opportun de l'éloigner des zones habitées car on se retrouvera face aux mêmes désagréments dans le futur.**

**M. le Maire pondère les nuisances en question : 4 ou 5 jours de vent par an entraînent des nuisances pour 3 ou 4 maisons proches que l'on connaît. La Mairie n'a jamais reçu un courrier de plainte des riverains. On ne peut pas non plus monter des habitants contre le projet sous ce prétexte.**

## **2016/06 Vote des taux d'imposition**

† Rapporteur : Mme Patricia COSTERASTE

† Rapport soumis au vote du Conseil Municipal.

Aucune augmentation des taux n'étant envisagée, il est proposé de voter les taux suivants:

- ⇒ Taxe sur le foncier bâti : 24,64 %
- ⇒ Taxe sur le foncier non bâti : 106,09 %
- ⇒ Taxe d'habitation : 15,40 %

La commission municipale relative aux finances, personnel communal et affaires générales, qui s'est réunie le 2 février 2016 a présenté ces éléments.

### **■ VOTE :**

*Votants : 27*

*Pour : 27*

*Contre : 0*

*Abstentions : 0*

**VOTE A L'UNANIMITE**

**M. le Maire indique que ce débat s'est aussi tenu au Département : on loue souvent les communes qui ont des taux très bas. Or ce sont des ressources en moins. Le Département propose une augmentation de ses taux pour accompagner ces communes et la mauvaise image est ensuite pour le Département. Cette même discussion a eu lieu également à la Région. La commune perçoit des produits d'imposition sur des bases plus faibles que les communes plus riches alentours en raison de ses 285 logements sociaux qui la pénalisent. La commune a essayé de diminuer ses charges en contrepartie. Si l'on regarde des communes alentours, Teyran avec 4.500 habitants a un budget de fonctionnement de 3,7 millions d'euros, Prades-le-Lez avec 5.000 habitants a un budget de 4,5 millions d'euros.**

**Saint Mathieu pourra difficilement baisser davantage ses charges.**

**M. TROCELLIER indique que la différence avec les communes qui ont des taux d'imposition bas c'est qu'elles ont des marges manœuvre en terme de fiscalité que nous n'avons pas.**

***La commune n'a pas beaucoup de marge fiscale. Il espère que Président du Département fait attention à aider les communes sans marge et qui font un effort en terme de logements sociaux. M. le Maire indique que la commune dispose de davantage de marge que 8 ans en arrière. Il est certain que les Présidents des exécutifs doivent tenir compte des situations des communes. Il se dit ravi de ce que fait St Mathieu de Trévières.***

## **2016/07 Mise à disposition de salles communales à des associations extérieures à la commune**

† Rapporteur : Mme Valérie SAGUY

† Rapport soumis au vote du Conseil Municipal.

La commune est amenée à mettre des salles municipales à disposition d'associations extérieures pour des prestations sociales, culturelles etc intéressant la commune.

A cet effet une convention type de mise à disposition à titre précaire d'une salle municipale a été élaborée (voir annexe ci-jointe).

Il est proposé au conseil municipal d'adopter une convention type de mise à disposition à titre précaire d'une salle municipale aux associations extérieures à la commune et d'autoriser M. le Maire à signer les conventions à intervenir avec les associations extérieures à la commune.

La commission municipale relative aux finances, personnel communal et affaires générales, qui s'est réunie le 2 février 2016 a présenté ces éléments.

### **■ VOTE :**

*Votants : 27*

*Pour : 27*

*Contre : 0*

*Abstentions : 0*

**VOTE A L'UNANIMITE**

***M. ROBERT demande comment cela va être géré en termes de priorité par rapport aux associations de la commune.***

***Mme SAGUY répond que la commune dispose de plannings de salle.***

***M. le Maire rappelle la tradition d'accueil de la commune. Il précise que la salle des Lavandes va être transférée en rez-de-chaussée car elle sera ainsi accessible aux personnes à mobilité réduite. A l'automne les Fontanilles seront réaménagées avec la création d'une grande salle pour les besoins de la commune et des extérieurs à la commune.***

***Il est précisé que les salles sont en général réservées le soir aux associations communales.***

***M. TROCELLIER demande s'il y a une réciprocité, si l'on va vers une mutualisation des salles sur le territoire de la CCGPSL.***

***M. le Maire indique que les demandes dépendent des infrastructures des communes.***

***M. TROCELLIER indique que des associations communales pourraient être intéressées par des salles dans d'autres communes.***

***M. le Maire indique qu'il n'a pas de demande en ce sens.***

## **TRAVAUX, URBANISME, ENVIRONNEMENT**

### **2016/08 Construction d'un local bouliste : demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Hérault**

† Rapporteur : M. Jean-Marc SOUCHE

† Rapport soumis au vote du Conseil Municipal

Le siège associatif des joueurs de boules de la commune doit être déplacé de son lieu actuel qui fait l'objet d'un programme de réhabilitation pour la création de logements tremplins.

La construction d'un nouveau local adaptée aux besoins des joueurs est prévu à proximité immédiate du boulodrome.

Il s'agit d'un local de plain-pied de 50 m<sup>2</sup> environ qui sera implanté sur une parcelle communale.

Il comprend une salle principale, un local rangement, des sanitaires intérieur et extérieur.

L'estimation prévisionnelle du projet s'élève à **60.000 € H.T.**

Ce projet peut faire l'objet d'une subvention du Conseil Départemental de l'Hérault.

Il est demandé au conseil municipal :

- **d'autoriser** M. le Maire de solliciter auprès du Conseil Départemental de l'Hérault une subvention d'un montant le plus élevé possible ;
  
- **d'autoriser** M. le Maire à signer tous les documents afférents à cette décision.

La commission municipale relative à l'aménagement du territoire, urbanisme et travaux qui s'est réunie le 25 janvier 2016 a présenté ces éléments.

|                                                                                                                                                    |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>■ <b>VOTE :</b><br/><i>Votants : 27</i><br/><i>Pour : 27</i><br/><i>Contre : 0</i><br/><i>Abstentions : 0</i><br/><b>VOTE A L'UNANIMITE</b></p> |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

***M. ROBERT trouve que c'est cher au mètre carré. C'est le prix d'une maison au mètre carré.***

***M. SOUCHE précise que l'on est à 1200€ du m<sup>2</sup>. Cela reste une estimation qui fera l'objet d'un marché. C'est le même prix que les nouvelles classes d'A. Gelly.***

***M. le Maire précise que l'on attend 9 à 10.000€ de subvention.***

***M. GRAMMATICO demande combien il y a de clubs et le nombre d'adhérents.***

***M. GASTAL répond qu'il y a un club et 50 adhérents, l'autre club s'arrêtant.***

***M. le Maire rappelle qu'il est aussi prévu de transférer les charges et la gestion de l'éclairage au club.***

## **2016/09 Demande d'aide financière auprès du conseil départemental au titre de travaux 2016 de mise en sécurité des abords du collège**

↳ **Rapporteur : M. Jean-Marc SOUCHE**

↳ **Rapport soumis au vote du Conseil Municipal**

Dans le cadre du programme pluriannuel de voirie communale il est prévu de traiter en 2016 la rue Joseph Lopez qui dessert le collège Alain Savary.

Hormis l'amélioration de la circulation et du stationnement des véhicules et des bus scolaires, une circulation douce sera également créée. Cette voie permettra d'assurer la continuité de la liaison douce existante sur le chemin de la ville jusqu'au collège.

L'estimation des travaux relevant de ces aménagements s'élève à **125.000,00 € HT**.

Il est demandé au conseil municipal :

- **d'autoriser** M. le Maire à solliciter le Conseil Départemental pour l'obtention d'une aide financière la plus élevée possible ;
- **d'autoriser** M. le Maire à signer toutes les pièces afférentes à la réalisation de cette opération.

La commission municipale relative à l'aménagement du territoire, urbanisme et travaux qui s'est réunie le 25 janvier 2016 a présenté ces éléments.

|                                                                                                                                                    |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>■ <b>VOTE :</b><br/><i>Votants : 27</i><br/><i>Pour : 27</i><br/><i>Contre : 0</i><br/><i>Abstentions : 0</i><br/><b>VOTE A L'UNANIMITE</b></p> |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

***M. le Maire précise qu'un architecte conseil accompagnerait la commune sur l'embellissement de la traversée, la végétalisation ayant un impact sur la vitesse. Le rapport d'étape est attendu pour après les vacances d'hiver.***

## **2016/10 Etude péri urbaine sur le secteur de St Mathieu : Demande de subvention auprès de l'ADEME**

↳ **Rapporteur : M. Patrick COMBERNOUX**  
↳ **Rapport soumis au vote du Conseil Municipal**

La commune souhaite réaliser une étude péri urbaine sur le secteur de St Mathieu comprenant le centre ancien, le secteur « du Gouletier », des « Pesses et Fontanilles » et de « l'Ensoleiadi ».

L'intérêt de cette étude est multiple :

- *réaliser un plan de référence pour le village de Saint Mathieu le haut ;*
- *établir des interventions à venir sur les espaces publics et le patrimoine bâti du centre ancien ;*
- *préciser les principes d'aménagement à enjeu (entrée du village) ;*
- *évaluer finement les différentes hypothèses d'urbanisation et du fonctionnement urbain ;*
- *établir des priorités en matière de planification.*

Cette étude est estimée à **40 000 € HT** et a fait l'objet d'une consultation sur la base d'un cahier des charges réalisé en partenariat avec le CAUE de l'Hérault.

Il est demandé au conseil municipal :

- **de solliciter** auprès de l'ADEME une aide financière d'un montant le plus élevé possible ;
- **d'autoriser** M. le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

La commission municipale relative à l'aménagement du territoire, urbanisme et travaux qui s'est réunie le 11 janvier 2016 a présenté ces éléments.

■ **VOTE :**

*Votants : 27*

*Pour : 27*

*Contre : 0*

*Abstentions : 0*

**VOTE A L'UNANIMITE**

***M. le Maire précise qu'un des critères majeurs de choix du bureau d'étude a été le nombre de réunions prévues avec la population.***

**2016/11 Instauration d'un périmètre d'étude et instauration sursis à statuer au titre de l'article L424-1, alinéa 3 du Code de l'urbanisme**

↳ **Rapporteur : M. Patrick COMBERNOUX**

↳ **Rapport soumis au vote du Conseil Municipal**

Il est rappelé que par délibération n° 2015/56 en date du 10 septembre 2015 une étude péri urbaine sur le secteur de St Mathieu comprenant le centre ancien, le secteur « du Gouletier », des « Pesses et Fontanilles » et de « l'Ensoleiado » a été lancée.

L'intérêt de cette étude est multiple :

- *réaliser un plan de référence pour le village de Saint Mathieu le haut ;*
- *établir des interventions à venir sur les espaces publics et le patrimoine bâti du centre ancien ;*
- *préciser les principes d'aménagement à enjeu (entrée du village) ;*
- *évaluer finement les différentes hypothèses d'urbanisation et du fonctionnement urbain ;*
- *établir des priorités en matière de planification.*

Aussi compte tenu des enjeux du secteur de St Mathieu, il est demandé de prendre en considération la mise à l'étude de ces zones et d'y instaurer au titre de l'article L424-1, alinéa 3 du code de l'urbanisme le sursis à statuer sur les demandes d'autorisations concernant « des travaux, constructions ou installations susceptibles de compromettre ou de rendre plus onéreuse la réalisation d'une opération d'aménagement, dès lors que le projet d'aménagement a été pris en considération par la commune et que les terrains affectés par ce projet ont été délimités ».

Il est demandé au conseil municipal de :

- **décider** de prendre en considération le projet d'aménagement du secteur de Saint Mathieu et de réaliser l'étude du secteur de Saint Mathieu comprenant le centre ancien, le secteur du « Gouletier », des « pesses et Fontanilles » et de « l'Ensoleiado » dont le périmètre restreint et l'état parcellaire sont ci-annexés.
- **décider** d'instaurer à titre conservatoire dans ce même périmètre en application des dispositions de l'article L424-1 du code de l'urbanisme la possibilité de surseoir à statuer sur les demandes d'autorisations concernant des travaux, constructions ou installations ;
- **préciser** qu'en application des dispositions de l'article R424-24 du code de l'urbanisme, la prise en considération de la mise à l'étude du projet est affichée en mairie pendant un mois et mention de cet affichage en insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

La commission municipale relative à l'aménagement du territoire, urbanisme et travaux qui s'est réunie le 11 janvier 2016 a présenté ces éléments.

■ **VOTE :**  
Votants : 27  
Pour : 27  
Contre : 0  
Abstentions : 0  
**VOTE A L'UNANIMITE**

**M. TROCELLIER se fait préciser si cela signifie que pendant deux ans il n'y aura pas de possibilité de faire des travaux.**

**M. COMBERNOUX indique que tous les dossiers ne seront pas bloqués. Seuls les projets d'aménagement contraires au projet d'aménagement de la commune le seront.**

**M. le Maire ajoute que l'étude sera annexée au PLU.**

**En outre la durée de l'étude n'est que de 7 mois.**

### **2016/12 Acquisition par la commune des lots n°27 et 28 : Résidence « les Jardins de Silène » appartenant à FDI Habitat**

† **Rapporteur : M. Patrick COMBERNOUX**

† **Rapport soumis au vote du Conseil Municipal**

La commune de Saint Mathieu de Trévières propose d'acquérir les lots n°27 et 28 appartenant à FDI HABITAT situés au rez de chaussée de la résidence « les Jardins de Silène » allée Eugène Saumade formant un grand local d'activité. Ce local a une superficie de 325m<sup>2</sup> de surface utile.

Le coût de cette acquisition a été négocié à 220 000€. Ce prix est conforme à celui qui résulte de l'évaluation des services de France Domaines en date du 23 avril 2015.

Cette acquisition permettra à la commune de louer une partie à la Mission locale Garrigue et Cévennes qui souhaite s'agrandir et proposer au RISE (Relais Info Services Emploi) un local plus adapté à leur activité.

Il est demandé au conseil municipal :

- **d'approuver** l'acquisition des lots n°27 et 28 appartenant à FDI HABITAT situé au rez de chaussée de la résidence « les jardins de Silène » allée Eugène Saumade constituant un grand local d'activité pour un montant de 220 000 € ;
- **d'autoriser** M. le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision ;
- **de rappeler** que l'acte d'acquisition sera réalisé par le service des actes administratifs de la Communauté des Communes du Grand Pic Saint Loup.

La commission municipale relative à l'aménagement du territoire, urbanisme et travaux qui s'est réunie le 25 janvier 2016 a présenté ces éléments.

■ **VOTE :**  
Votants : 27  
Pour : 21  
Contre : 0  
Abstentions : 6  
**VOTE A L'UNANIMITE**

**M. le Maire avait, comme M. YVANEZ, perçu la nécessité de regrouper ces services en un même lieu.**

**M. BONNARIC sera rencontré le 10 mars pour organiser les travaux d'accessibilité.**

**C'est un projet qui est bon pour la commune comme pour l'intercommunalité sans compter la volonté d'accroître les ressources communales car la location devrait rapporter environ 36.000 €**



**de loyers annuels soit un retour sur investissement sur 6/7 ans. Ceci étant à rapprocher des 70.000€ attendus de la Fontaine Romaine.**

**Mme POULAIN se fait préciser que les locaux accueillent la MLI.**

**M. le Maire répond qu'ils accueillent actuellement la MLI et que l'on va y mettre le RISE.**

**M. YVANEZ précise que la MLI n'occupe que 140 m<sup>2</sup> sur les 320 m<sup>2</sup>.**

**Mme POULAIN fait observer que la MLI risque de disparaître avec les projets de regroupement.**

**M. YVANEZ indique qu'il y aura aussi un lieu dédié au multimédia, au coworking.**

**M. le Maire ajoute que St Mathieu de Trévières fera école en la matière.**

**M. TROCELLIER demande à combien se montent les travaux et pourquoi le projet n'est pas porté par l'intercommunalité.**

**M. YVANEZ rétorque que ce n'est pas sa vocation et en outre il y a l'aspect expérimentation coworking**

**M. le Maire fait observer que la CCGPSL est moins riche que la commune.**

**M. TROCELLIER demande ce qu'il adviendrait si la MLI disparaissait et que l'on perdait les loyers.**

**M. YVANEZ répond qu'au pire la commune pourrait faire du logement.**

**M. TROCELLIER souligne qu'il est normal de se poser la question du rendement de l'investissement.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal est levée à 21h30.

*~~~~~*

La secrétaire,  
Mme Isabelle POULAIN.

Procès- verbal – conseil municipal du 18 février 2016

Les membres,

|                               |                                     |                               |                                 |
|-------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------|---------------------------------|
| <b>Jérôme LOPEZ</b>           | <b>Patricia<br/>COSTERASTE</b>      | <b>Jean-Marc SOUCHE</b>       | <b>Christine OUDOM</b>          |
|                               |                                     |                               |                                 |
| <b>Patrick<br/>COMBERNOUX</b> | <b>Myriam MARY-PLEJ</b>             | <b>Luc MOREAU</b>             | <b>Muriel GAYET-FUR</b>         |
|                               |                                     |                               |                                 |
| <b>Nicolas GASTAL</b>         | <b>Robert YVANEZ</b>                | <b>Antoine FLORIS</b>         | <b>Sylvian MAHDI</b>            |
|                               |                                     |                               |                                 |
| <b>Philippe<br/>CHAVERNAC</b> | <b>Valérie SAGUY</b>                | <b>Marguerite BERARD</b>      | <b>Sandrine DAVAL</b>           |
|                               |                                     |                               |                                 |
| <b>Jean-François VILLA</b>    | <b>Carole<br/>RAGUERAGUI</b>        | <b>Fouzia<br/>MONTICCIOLO</b> | <b>Julie DOBRIANSKY</b>         |
|                               |                                     |                               |                                 |
| <b>Annie CABURET</b>          | <b>Isabelle POULAIN</b>             | <b>Patrice ROBERT</b>         | <b>Christian<br/>GRAMMATICO</b> |
|                               |                                     |                               |                                 |
| <b>Lionel<br/>TROCELLIER</b>  | <b>Magalie TRAUMAT-<br/>BARTHEZ</b> | <b>Bernadette<br/>MURATET</b> |                                 |
|                               |                                     |                               |                                 |